



Communauté de Communes du Canton de Cadours

Bulletin de Février 2014 - n°11

Bellegarde-Sainte-Marie

Belleserre

Brignemont

Cabanac-Séguenville

Cadours

Caubiac

Cox

Drudas

Garac

Lagraulet-Saint-Nicolas

Laréole

Le Castéra

Le Grès

Pelleport

Puysségur

Vignaux

Le point sur le SCoT

P.8



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le bassin versant de la Save

P.11



ENVIRONNEMENT

La collecte des textiles

P.12



ORDURES MÉNAGÈRES

Le gymnase intercommunal

P.3

AFFAIRES SCOLAIRES

La population de notre Canton augmente continuellement depuis dix ans. Cela se fait progressivement et concerne toutes les communes. Ainsi, la population qui était de 4011 habitants en 2003 est passée à 5303 en 2014 soit une augmentation de 32%. Cette augmentation aurait été certainement plus forte s'il n'y avait pas eu la crise.

La plupart des nouveaux habitants sont de jeunes couples avec des enfants en âge de fréquenter l'école maternelle et l'école primaire. Il est de l'obligation de la Communauté de Communes du Canton, ayant la compétence entière des affaires scolaires, d'accueillir tous les enfants dès l'âge de trois ans.

C'est une tâche des plus importantes de la Communauté de Communes : donner aux élèves les meilleures conditions de travail. Dans les investissements importants à réaliser, restent toujours les écoles de Le Castéra et de Pelleport. L'acquisition du bâtiment de l'école privée de Cox, se trouvant tout proche de l'école publique, solutionne pour l'instant la hausse importante des effectifs du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) des communes de Brignemont, Cabanac-Séguenville, Cox et Lagraulet-St-Nicolas. La récupération de l'ancien collège, construit en 1958 par la commune de Cadours, ainsi que celle des préfabriqués laissés par le Conseil Général, permettent de faire face à toute ouverture de nouvelles classes sur Cadours.

La Communauté de Communes a décidé dès l'année dernière de modifier les rythmes scolaires en passant de 4 jours à 4,5 jours pour bénéficier des aides majorées de l'Etat. Les anciens préfabriqués du collège, implantés proche de l'école maternelle, ont été équipés en mobilier pour accueillir provisoirement le centre de loisirs fonctionnant les mercredi après-midi, lors des petites vacances et durant le mois de juillet. Un service de



transport a été mis en place le mercredi à midi pour amener les écoliers des écoles du canton à ce centre de loisirs.

A la rentrée scolaire de septembre dernier, la Communauté de Communes, aidée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), a créé le RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) qui se trouve dans l'ancienne infirmerie du collège, ce qui n'a pas nécessité de travaux. Les assistantes maternelles du Canton se rencontrent pour échanger entre-elles, cela permet aussi de sociabiliser les enfants dont elles ont la garde. Cette structure est animée par une éducatrice de jeunes enfants recrutée à mi-temps. Actuellement, il est étudié avec la mairie de Le Castéra la possibilité d'une présence de ce service sur cette commune.

Lors de la réalisation du nouveau collège par le Conseil Général, la Communauté de Communes s'est engagée à construire le gymnase indispensable à l'éducation physique et sportive des collégiens. Ce bâtiment, implanté sur un terrain cédé par la commune de Cadours, est en voie d'achèvement. Son inauguration aura lieu à la fin du mois de février. Ce projet a bénéficié d'une subvention du Conseil Général au taux de 50%, le reste a nécessité un emprunt remboursable sur une durée de vingt ans.

Au mois d'octobre, La Communauté de Communes a déménagé ses bureaux au premier étage de l'ancien collège. Le personnel y dispose de plus d'espace et de commodités. Deux salles de réunion sont équipées en mobilier, la plus grande servant, en particulier, aux réunions des 35 membres que compte le Conseil Communautaire.

Enfin, devant la catastrophe qui s'est produite au mois de juin dernier dans les communes du sud du département, suite aux inondations, il a été versé une subvention de 1000€ à ces communes en signe de solidarité.

J'espère que cette nouvelle année nous conduira vers des jours meilleurs. Je vous présente, à chacune et à chacun, mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année.

Alain Julian
Président de la Communauté de Communes
du Canton de Cadours
Vice-Président du Conseil Général chargé du Sport
Maire de Cadours

Travaux de voirie

Travaux de voirie sur le réseau communautaire

Les travaux de voirie réalisés au titre du programme 2013, par le groupement d'entreprises SOTP SACCON, SCREG SO, se sont élevés à 437 603.18 €.

Les travaux de voirie à réaliser au titre du programme 2014, s'élèveront à 511 043.98 €. Ceux-ci débiteront au début du deuxième semestre 2014.

Le Conseil Général de la Haute-Garonne maintient son taux de subvention pour les travaux d'investissement de voirie (programme pool routier 2013 2014) mais le montant global alloué aux communes membres de la Communauté sera versé sur trois années.

Occupation du domaine routier

Aménagement des accès

Les dispositions et dimensions des ouvrages destinés à établir la communication entre le domaine public (la route) et les propriétés riveraines sont fixées par voie d'autorisation. Ces ouvrages doivent toujours être établis de manière à ne pas déformer le profil normal de la route et à ne pas gêner l'écoulement des eaux ainsi que la sécurité des usagers.

La construction et l'entretien des ouvrages sont à la charge du bénéficiaire de l'autorisation, sauf si la CCCC a pris l'initiative de modifier des caractéristiques géométriques de la voie, auquel cas elle doit rétablir les accès existants au moment de la modification.



Entretien des ouvrages d'accès

Les propriétaires des terrains riverains sont tenus d'entretenir les ouvrages ayant fait l'objet d'autorisation à leur profit.

Martine Cazeaux-Calvet
Vice-Présidente de la C.C.C.C.
Chargée de la Commission Voirie
Maire de Bellegarde-Sainte-Marie

AFFAIRES SCOLAIRES

Le gymnase intercommunal

La communauté de communes avait pris l'engagement de construire un gymnase pour le déroulement des cours d'éducation physique des collégiens suite à la construction d'un nouveau collège par le Conseil Général.

Le cabinet d'architecture Benmansour a été choisi pour assurer la maîtrise d'œuvre. L'estimation des travaux est de 1 836 466.50 € HT. Le financement est de 50% par le Conseil Général et 50% par la communauté de communes par

un emprunt sur 20 ans. Les travaux de construction ont commencé au mois d'août 2013 sur un terrain situé route de Garac, cédé par la commune de Cadours. Ils devraient durer 9 mois.



DESCRIPTION

1 salle de sport d'une superficie de 1267 m², avec local de rangement, gradins et équipements suivants : terrains de basket ball, hand ball, tennis, volley ball, badminton.

1 dojo d'une superficie de 394 m², avec local de rangement, gradins et tatami de 242 m².

1 hall d'accueil d'une superficie de 67 m².

1 circulation de 102 m².

4 vestiaires avec douches et WC.

2 vestiaires professeurs ou arbitres.

1 infirmerie.

1 bureau.

Des locaux techniques et divers rangements dans la zone vestiaire.

La réforme des rythmes scolaires et les divers accueils de nos enfants

A partir de la rentrée 2013, la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire est engagée. La semaine passe de 4 jours à 4,5 jours avec école le mercredi matin.

L'objectif pédagogique et une meilleure organisation des rythmes naturels des enfants voulus par cette réforme ainsi que la mise en place d'un fonds d'amorçage à caractère exceptionnel pour inciter et aider les collectivités territoriales, sans l'assurance d'une pérennité de cette aide pour la rentrée 2014, ont décidé la Communauté de Communes du Canton de Cadours, conformément au décret, d'appliquer la réforme dès cette rentrée.

Principes de la réforme

L'étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin.

Une journée de classe de 5 heures 30 maximum et une demi-journée de 3 heures 30 maximum; une pause méridienne de 1 heure 30 au minimum. À titre d'exemple, l'ajout de 3 heures de classe le mercredi matin permet d'alléger les autres journées en moyenne de 45 minutes qui sont consacrées à des activités périscolaires (TAP) à la charge des collectivités territoriales.

36 heures annuelles d'activités pédagogiques complémentaires (APC) viennent s'ajouter aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement. Elles sont organisées par les enseignants en groupes restreints afin d'aider les écoliers rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'accompagner le travail personnel des autres élèves ou de mettre en place une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.

Les activités pédagogiques complémentaires remplacent l'aide personnalisée qui est supprimée par la réforme.

Grâce aux activités périscolaires les écoliers demeurent pris en charge jusqu'à l'heure de fin de classe de l'année scolaire précédente si les parents le souhaitent, les activités périscolaires étant facultatives.

Application de la réforme

Toutes les écoles du canton appliquent les nouveaux rythmes scolaires.

Chaque école a conservé les horaires de l'année scolaire précédente en particulier les écoles utilisant un ramassage scolaire. Les activités périscolaires sont organisées en général après la classe. Les ATSEM et les agents qui assurent la garderie animent les divers ateliers proposés.

Dans certaines écoles l'allongement de la pause méridienne a permis une meilleure organisation des services de cantine apportant plus de confort aux élèves.

Les activités pédagogiques complémentaires organisées par les enseignants se déroulent 2 fois par semaine à raison de 30 minutes chaque fois.

École maternelle de Cadours : ouverture d'une 5^e classe

L'augmentation des effectifs a nécessité l'ouverture d'une 5^e classe à l'école maternelle de Cadours à la rentrée.

Lors de la construction de l'école une salle avait été prévue. Elle servait à l'association Périscol pour les activités du centre de loisirs.

La garderie qui fonctionnait dans la BCD (Bibliothèque – centre documentaire) a occupé cette salle suite au déménagement du centre de loisirs dans les préfabriqués de l'ancien collège. Avec l'accord des enseignants, la BCD a été transférée dans le préfabriqué servant également de dortoir au centre de loisirs libérant ainsi une salle pour la 5^e classe.

Cette nouvelle affectation des locaux, une répartition du mobilier existant et le même nombre d'ATSEM ont permis à la Communauté de Communes d'ouvrir cette classe sans aucune dépense.

École primaire de Cox : déplacement de la garderie

La garderie de l'école de Cox occupait les locaux situés à l'étage de la mairie.

Ces locaux ne répondaient plus aux normes de sécurité en fonction du nombre d'enfants accueillis.

D'importants travaux étaient nécessaires pour les rendre utilisables et la garderie devait à nouveau fonctionner à la rentrée de septembre.

Le bâtiment de l'ancienne école privée Sainte Bernadette étant inoccupé, la Communauté de Communes du Canton de Cadours a contacté le propriétaire, l'Association Toulousaine d'Éducation Populaire. Un accord a été trouvé pour une location avec possibilité d'achat.

Après plusieurs discussions le prix d'acquisition est arrêté à la somme de 105 000,00 €.

Le conseil communautaire délibère et donne son accord pour l'acquisition du bâtiment. Ce bâtiment et son jardin, sont situés à proximité de l'école et de la cantine scolaire.

Les déplacements pour se rendre à l'une ou l'autre sont courts et peuvent s'effectuer en toute sécurité.

Le jardin d'une superficie de 432 m² sert de cour de détente et peut accueillir des salles de classes en cas de besoin.

Des travaux de rénovation de l'ancienne salle de classe ont eu lieu pendant les vacances scolaires.

La peinture a été refaite et l'installation d'un nouveau chauffage était nécessaire. Le jardin a été aménagé pour libérer plus d'espace et de nouvelles clôtures ont été posées pour assurer la sécurité des enfants.

Depuis la rentrée scolaire les activités périscolaires se déroulent aussi dans ce bâtiment. L'ancienne salle de classe et l'ancien réfectoire sont utilisés.

Dépenses des écoles

Dépenses de fonctionnement 2013

La dépense de fonctionnement par élève est de 208.28 € pour l'année civile 2013. Des dépenses d'ordre plus général sont à rattacher aux dépenses scolaires 2013 :

- Subvention Périscol = 70 000,00 € ;
- Participation Val de Save = 36 968,88 € (adhésion annuelle).

2013	Ecoles	Cadours		Brignemont	Cox	Pelleport	Le Castéra	Garac	Total
		Maternelle	Primaire						
	Eau - Assainissement	818,49	349,74		1 205,58	289,43	300,90		2964,14
	Electricité	14 003,76	6 859,76	2 569,59	3 308,22	2 991,92	6 689,84		36 423,09
	Combustible		9 659,42		1 292,72	1 031,03			11 983,17
	Produits d'entretiens	3 400,40	1 806,19	1 155,51	1 607,09	853,41	1 705,38	660,84	11 188,82
	Entretien extincteurs	330,34	1 050,50	79,58	370,89	356,57	359,40	95,33	2 642,61
	Fournitures Produits pharmaceutiques	124,34	86,10		80,83	54,04	61,04		406,35
	Fournitures scolaires	4 405,92	4 974,68	2 074,80	2 637,74	2 101,27	1 964,35	1 443,35	19 602,11
	Entretien bâtiments + petit équipement	843,13	4 187,75	1 437,60	1 138,79	975,16	2 673,06	1 541,80	12 797,29
	Frais de téléphone et internet	1 481,48	1 343,25	1 134,24	1 245,21	1 396,59	999,21	1 261,44	8 861,42
	Coopérative scolaire	1 963,50	2 854,50	808,50	1 336,50	1 039,50	1 023,00	726,00	7 751,50
	Papier + toner + entretien photocopieurs	1 311,21	2 486,82	694,54	488,08	484,95	637,47	787,09	6 890,16
	Total 2012	28 682,50	35 658,71	9 954,36	14 711,65	11 573,87	16 413,65	6 515,85	123 510,59

Dépenses de personnel 2013

La dépense de personnel par élève est de 1158.16€ pour l'année civile 2013.

2013	Personnel	Titulaire	non Titulaire	Régisseurs Garderie	Total
	Dépenses Employés				
	Salaires	372 758,58	28 795,93	304,08	401 858,59
	Charges sociales	83 977,95	6 273,59	25,92	90 277,46
	Total	452 460,83	35 069,52	330,00	492 136,05
	<i>Total Dépenses Salaires + Charges</i>				<i>492 136,05</i>
	Employeur				
	<i>Total Dépenses Charges Employeur</i>				<i>194 653,01</i>
	Total général des Dépenses de personnel affecté aux écoles				686 789,06

Dépenses en euros

Effectifs

A la rentrée scolaire 2013 l'effectif total des élèves scolarisés dans les écoles de la Communauté de Communes était de 593 (242 en maternelle + 351 en

élémentaire). Comme depuis plusieurs années, grâce à la participation des enseignants, un tableau regroupant les effectifs par écoles, par sections, par

niveaux et par communes a pu être établi. Il permet d'avoir un aperçu de la scolarisation des élèves de primaire dans notre canton

ALSH

Depuis la rentrée de septembre, le centre de loisirs fonctionne dans 3 des préfabriqués de l'ancien collège. Le site du Castéra n'est plus utilisé.

Du mobilier pour équiper les salles d'activités et des travaux d'aménagement pour la sécurité des enfants ont été réalisés par la Communauté de Communes.

Les repas sont servis à la cantine scolaire de l'école élémentaire de Cadours. Avec l'application des nouveaux

rythmes scolaires et pour permettre aux élèves de fréquenter le centre de loisirs le mercredi après l'école, la Communauté de Communes a mis en place des services de ramassage gratuits pour le RPI Brignemont – Cox et le RPI Le Castéra – Garac.

Le mini bus de la Communauté de Communes assure le ramassage des élèves de l'école de Pelleport.

La fréquentation du centre de loisirs est en moyenne de 50 enfants par jours pour le mercredi et les vacances.

PEDT : Projet éducatif territorial

Une ébauche de projet éducatif territorial est conduite par l'association Périscol en collaboration avec les élus, les enseignants, les associations locales et les parents d'élèves.

Les objectifs sont de favoriser le lien scolaire/périscolaire en élaborant des emplois du temps proposant ce lien. L'ébauche de ce projet s'appuie sur le

travail déjà effectué dans les écoles du RPI Le Castéra, Bellegarde Ste Marie, Garac.

Ce projet a été envoyé au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) pour approbation.

RAM : Relais d'assistantes maternelles

La volonté de la Communauté de Communes avec le concours de la CAF de créer un RAM s'est concrétisée avec son ouverture le 15 octobre dans les locaux de l'infirmerie de l'ancien collège. L'état et la disposition de ces locaux ont permis leur utilisation sans y faire des travaux.

Seulement du mobilier et du matériel nécessaires au bon fonctionnement du RAM ont été fournis par la Communauté de Communes.

Les 39 assistantes maternelles du canton et les parents d'enfants disposent d'un lieu d'information, de rencontre et d'animation.

Mademoiselle Caroline Holmlund, animatrice qualifiée dans le secteur de la petite enfance, embauchée à mi-temps par la Communauté de Communes, est chargée de :

- faciliter la vie des familles ;

- favoriser la mise en relation des parents et des assistantes maternelles ;
- aider les professionnels de l'accueil à domicile ;
- améliorer les pratiques professionnelles ;
- proposer des temps d'accueil collectifs ; observer l'évolution des besoins de garde des familles.

Depuis son ouverture la fréquentation du RAM est encourageante. En moyenne 8 assistantes maternelles et 14 enfants par semaine, fréquentent le relais pour différentes animations.

Lors des permanences les motifs de visite sont variés. Des informations sur le RAM, les contrats en cours, les demandes d'accueil, la formation et l'agrément, les désaccords, sont abordés. L'ouverture d'un accueil délocalisé sur la commune de Le Castéra est envisagée à court terme.

Niveaux de classe

Ecole élémentaire Brignemont	CE1 CE2 CM1 CM2
Ecole maternelle Cadours	PS MS GS
Ecole élémentaire Cadours	CP CE1 CE2 CM1 CM2
Ecole maternelle Cox	PS MS GS
Ecole élémentaire Cox	CP CE1
Ecole élémentaire Garac	CE1 CE2 CM1 CM2
Ecole maternelle Le Castéra	PS MS GS
Ecole élémentaire Le Castéra	CP CE1
Ecole maternelle Pelleport	PS MS GS
Ecole élémentaire Pelleport	CP CE1 CE2 CM1 CM2
Total / Section / Commune	
Total général / Commune	

■ Ecole élémentaire
■ Ecole maternelle

	Bellegarde-Sainte-Marie	Bellesserre	Brignemont	Cabanac-Séguenville	Cadours	Caubiac	Cox	Drudas	Garac	Lagraulet-Saint-Nicolas	Laréole	Le Castéra	Le Grès	Pelleport	Puysségur	Vignaux	Autres	Total par Niveau	Total par Ecoles
	1	1	3	3			3			2					2			11	
	1	2	1	4	1		3			5					1			17	
	1	3	3	1			1			1					1			6	49
	1	2	3	2	1		5			1					1			15	
		3	1		19	6		2		1			8		1	1		42	
		1	2		18	4		5		2			6	1	3	1		40	125
		1	1		18	2		1		5			11	1	1	1		43	
			1		19	6		1		2			5		3	1		38	
		1			16	5	1			2			10	1	1	1		38	
			1		11	5		1		3			10			2		33	175
		3			18	4		4		4			6		1			41	
			1		12	1		2		3			3			1	1	25	
			4	1			5			1					2			13	
			6	2	1		8			1								19	54
			7	6			3			5				1				22	
			7	6										1				22	
							2			4					2			15	25
							4			6								10	
		2				1						6						6	
		2										11					1	15	43
		1				1			3			10						15	
									3			2						7	
												10						7	
	2					1		1	4			4				1	1	7	
	1					1						14						22	41
						1						10						12	
		3				1						8						12	19
									3			4						7	
								1										7	
												2		4				4	22
								1				3		4				4	
														7				11	
								1						7			1	9	
													1	7				8	40
								1						3				4	
														8				8	
								1						9				11	
	3	10	4	7	21	17	9	11	56	77	15	23	16	19	11	11	4	9	
	13	11	38	20	133	38	35	22	13	27	22	69	30	36	17	36	8	12	4
																			5
																			1
																			3
																			593
																			593

La crèche Nid d'Ange

Après les travaux de mise en sécurité effectués en 2012, des travaux complémentaires de mise en conformité du chauffage électrique ont été effectués en 2013 pour un montant de 2 769.94 € TTC.

La participation de la Communauté de

Communes du Canton de Cadours au fonctionnement de la crèche Nid d'Ange pour l'année 2013 est de 75 000.00 €.

La participation de la Communauté de Communes du Canton de Cadours au fonctionnement de la crèche de Mérenvielle pour l'année 2013 est de

13 463.00 €. Cette crèche accueille des enfants des communes de Bellegarde-Ste-Marie et de Le Castéra.

Roland Cléménçon
Vice Président de la C.C.C.C.
Chargé des Affaires scolaires
Maire de Cox

Le point sur le SCoT

Le SCoT NORD (Schéma de Cohérence Territoriale) regroupe plus de 60 communes sur 83100 hectares et comptait 87500 habitants en 2010.

Approuvé par le syndicat mixte le 4 juillet 2012 le SCoT a fixé les orientations dans le domaine de l'habitat, du développement économique, des transports et déplacements, de la protection de l'environnement en gardant un équilibre emploi/habitat et en préservant l'identité rurale.

Au plan cantonal

L'objectif à 20 ans retenu est un accroissement de population de 1500 habitants et de 900 logements supplémentaires dont 300 sur Cadours. Chaque commune s'est vue attribuer une vignette représentant une surface constructible déterminée. Le ratio retenu emploi/habitat est de 1/5,6.

L'objectif de division par deux de la consommation de surface constructible est de portée générale.

Le suivi

La poursuite de ces objectifs nécessite de relever des données existantes et gratuites en usant de sources multiples et hétérogènes qui devront être mises en cohérence afin de pouvoir être utilisées comme outil de mesure de l'évolution du SCoT.

Ce suivi sera effectué par un comité de pilotage, le CoPIL, composé des représentants des 5 communautés du SCoT Nord ainsi que des diverses administrations ou institutions concernées.

Les indicateurs de suivi doivent répondre aux interrogations déterminantes les plus importantes comme :

- 1 - L'accueil de la population et de l'emploi suit-il le rythme prévu ?
- 2 - La polarisation urbaine est-elle en cours de constitution ?
- 3 - Quels sont les projets de valorisation et de développement agricole ? de préservation des milieux naturels ?
- 4 - La construction de logements répond-elle aux besoins ?
- 5 - Les transports s'améliorent-ils ?

Bassin de vie	Mise à jour des perspectives sur nouveau périmètre		
	Croissance de population 2011-2030	Population estimée 2030	Croissance moyenne annuelle envisagée
Cadours	1500	6700	79
Save et Garonne	11000	36000	579
Frontonnais	11200	35200	589
Val d'Aigo	4500	17700	237
Coteaux du Girou	7300	27400	384
TOTAL SCOT NORD			
TOULOUSAIN	35500	123000	1868

1 - L'accueil de population et d'emploi se réalise-t-il selon le rythme envisagé

> Evolution de population

Bassin de vie	Croissance démographique	Logements à produire	Dont sur les pôles		% croissance hors pôles
			Dont sur les pôles	Dont hors pôles	
Cadours	1500	900	300	600	66,7%
Save et Garonne	11000	6250	4750	1500	24,0%
Frontonnais	11200	6300	4950	1350	21,4%
Val d'Aigo	4500	2950	2250	700	23,7%
Coteaux du Girou	7300	3900	1800	2100	53,8%
TOTAL SCOT NORD					
TOULOUSAIN	35500	20300	14050	6250	30,8%

2 - La polarisation du développement urbain est-elle en cours ?

> Production de logements

Extrait du DOO



Carte extraite du PADD



© Cartographie : Conseil Général de la Haute-Garonne - DAEL, février 2011 - CoPIL suivi - Evaluation du SCoT Nord Toulousain / Rencontre 5 du 14 mai 2013

3 - Y-a-t-il des projets de valorisation et de développement agricole ?

- > Valoriser la couronne verte comme territoire de projet
- > Préserver le plus possible les zones agricoles
- > Favoriser les initiatives qui dynamisent cette économie et valorisent ses atouts

Les premiers résultats ont permis de faire apparaître au niveau du SCoT NORD, avec une possibilité de déclinaison par bassin de vie, les pourcentages d'espaces occupés par catégories de sols : ainsi 9% sont urbanisés, 72 % à usage agricoles, 17 % couverts en boisements et végétation arbusive, 0.15% destinés aux espaces verts et urbanisés, 0.07% occupés par des carrières, chantiers et décharges et 1.12 % par les retenues d'eau. Les évaluations se font à l'hectare.

Si nous prenons l'exemple du canton de Cadours pour suivre l'accueil de la population les renseignements seront tirés des recensements INSEE fournis par les collectivités locales.

Ainsi sur le canton de Cadours uniquement pour ce qui est du suivi de la population la croissance moyenne annuelle envisagée sur la période 2011/2030 est de 79 habitants/an ; or sur la période 2006/2010 le constat est de 132.

Ces premières données doivent être considérées avec prudence en raison de la période de référence retenue qui a connu une forte croissance et dont l'actualisation s'arrête en 2010.

Le suivi régulièrement actualisé permettra d'anticiper les équipements nécessaires.

Il en sera de même sur les autres points . Le CoPIL a défini des indicateurs dont

certaines seront à renseigner par les communautés et les Communes au cours du 1^{er} semestre 2014.

Ce questionnaire sera présenté prochainement aux responsables de la communauté et aux maires.

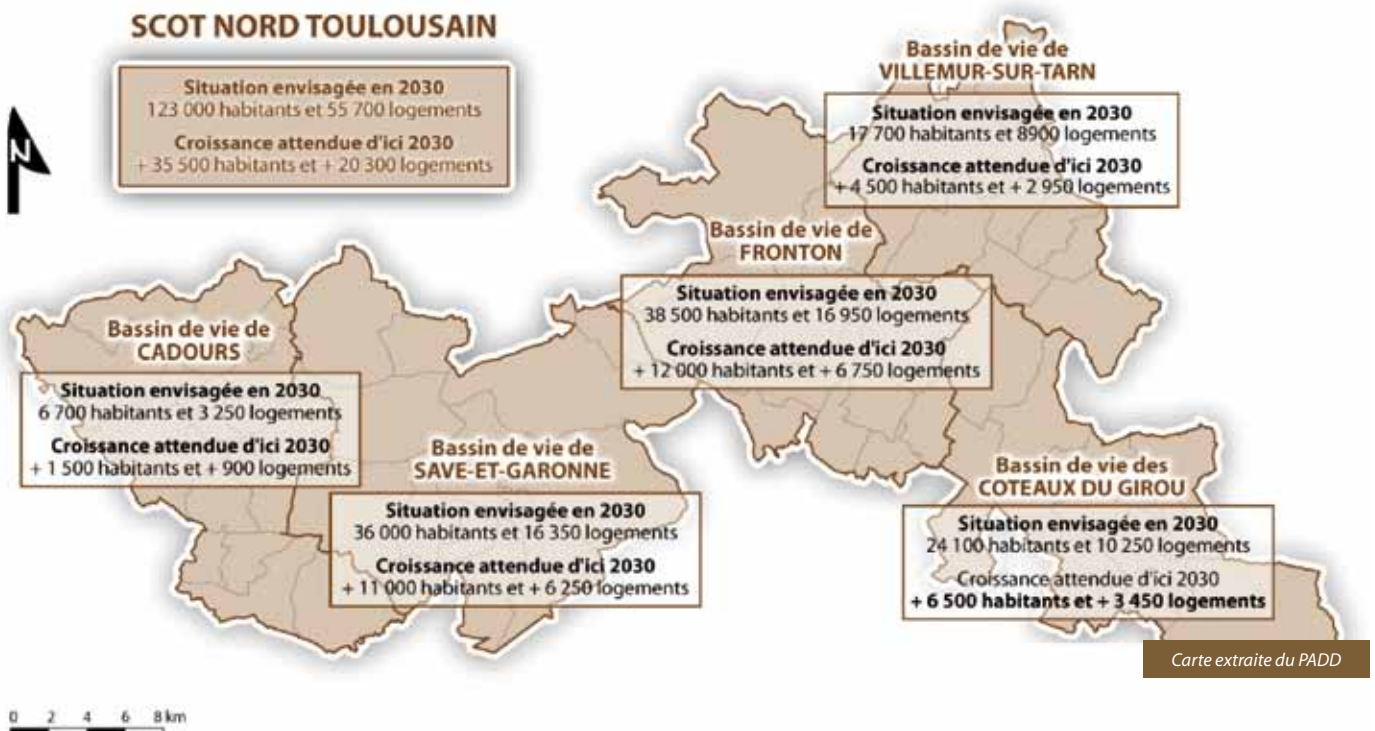
Dispositions générales

Il est rappelé qu'à compter de sa date d'opposabilité le SCoT doit être associé à la procédure d'élaboration, de révision ou de modification des PLU. Par ailleurs les PLU et Cartes Communales existantes dans le canton doivent

être mis en compatibilité avec les SCoT avant le 4 juillet 2015.

Les municipalités concernées devront donc réaliser une étude de compatibilité et adapter une procédure pour faire évoluer leur document d'urbanisme après avoir recruté un bureau d'étude suivant la règle des marchés publics .

Alain Cluzet
Vice-Président de la C.C.C.C.
Chargé de la Commission SCOT
Maire de Brignemont



OBJECTIFS INDICATIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS PAR BASSIN DE VIE A HORIZON 2030

BASSIN DE VIE	ENSEMBLE DES LOGEMENTS LOCATIFS	DONT LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
CADOURS	De 200 à 300	De 50 à 120
SAVE ET GARONNE	De 2000 à 2500	De 1000 à 1200
FRONTONNAIS	De 2000 à 2500	De 1000 à 1200
VILLEMUR / VALLEE DU TARN	De 1000 à 1200	De 450 à 600
COTEAUX DU GIROU	De 1000 à 1200	De 450 à 600

Extrait du DOO

4 - Les logements produits permettent-ils de répondre aux différents besoins ?

- > Favoriser la construction d'un habitat diversifié répondant à tous les besoins
- > Produire environ 140 à 180 logements sociaux/an



Gestion du bassin versant de la Save

(suite...)

L'article du bulletin de la Communauté des Communes du mois de mars 2012 expliquait les modifications de la gestion de la Save par le syndicat de la Save Aval.

L'entretien des affluents

Le programme 2013 a pour la première fois intégré l'entretien des affluents de l'Arsène sur 6200 mètres, du Ceres sur 800 mètres et l'entretien des abords de 6 ponts du Cédât, sans oublier la Save.

Sensibilisation en milieu scolaire

Une autre des tâches du syndicat est la sensibilisation en milieu scolaire : Ainsi le 3 février dernier, Léo Plane, technicien du Syndicat Mixte de la Save

Aval ; Anne-Marie Duprat, animatrice de la Fédération Save-Gimone-Arrats et Pierre-Henri Michel, stagiaire, sont venus présenter aux élèves de CE1 (classe de Mme Fourcade directrice de l'école du Castéra), un diaporama portant sur la rivière. Cette intervention s'inscrivait dans le cadre du travail entrepris par les élèves sur le paysage et l'environnement. Les intervenants ont expliqué aux enfants les notions de cycle de l'eau et de bassin versant, puis leur ont présenté la flore et la faune vivant dans ou à proximité de la rivière. Enfin, les élèves ont été sensibilisés aux nombreuses fonctions de la végétation en bord de cours d'eau ainsi qu'aux travaux engagés par le syndicat.

Cette intervention sera suivie d'une sortie en bord de Save au retour des

vacances d'hiver, afin de concrétiser sur le terrain les différentes notions vues en classe.

Le même type d'opération est prévu avec les classes de CE1/CE2 et de CM/CM2 de l'école de Garac.

L'intervention en classe est programmée courant avril, puis une sortie sur le site du lac de Garac devrait avoir lieu au mois de mai.

A l'issue de ces interventions tous les élèves recevront le diplôme du bon ambassadeur de la Save, leur rappelant le rôle important de la végétation en bord de cours d'eau et les engageant à la respecter.

Yvan Gonzalez
pour le Syndicat de la Save
Maire de Le Castéra





31480 Cadours
Tél. : 05 61 85 85 20

Une première année prometteuse pour la collecte des textiles

Le Conseil Communautaire a décidé le 2 octobre 2012 de signer avec EBS Le Relais une convention de partenariat afin de collecter les textiles, les linges de maisons et les chaussures. Trois points de collectes ont été implantés sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Cadours (à Cadours, au Grès et à Caubiac). Au terme d'une année de collecte, 7653 kg ont été triés ce qui représente 1,5 kg par habitant du canton. **Répartition de la collecte pour l'année 2013 :**
Cadours : 5056 kg- Le Grès : 1395 kg - Caubiac : 1202 kg
Nous devons continuer à mieux trier nos textiles pour atteindre en 2014 l'objectif de 2 kg par personne (ce qui devrait représenter 12 tonnes collectées).



Nettoyage des bacs de collectes des ordures ménagères

Au regard de la satisfaction générale issue de la première opération de nettoyage effectuée sur l'ensemble des communes du canton de Cadours en 2012 le Conseil Communautaire a décidé de renouveler cette action en 2013.

A partir du 14 octobre 2013 la campagne de nettoyage et de désinfection a eu lieu dans toutes les communes du canton de Cadours. La société Citec Environnement a réalisé cette prestation au niveau des 600 bacs de collecte répartis sur l'ensemble du territoire pour un coût global TTC de 6386,64 €.

Ces cycles de nettoyage et de désinfection visent à protéger les opérateurs qui effectuent les collectes hebdomadaires, la population et l'environnement car seules les eaux de rinçages sont évacuées à l'extérieur (toutes les eaux souillées sont récupérées à l'intérieur du véhicule adapté pour réaliser ces opérations et traitées dans les filières spécialisées), ensuite le bilan carbone est intéressant car tous les bacs sont traités en une semaine.

Recouvrement de la redevance

Dans un souci de mieux recouvrer les montants payés annuellement par chaque foyer pour la prestation relative à la collecte et au traitement des ordures ménagères le 17 septembre 2013 il a été proposé au Conseil Communautaire d'évoluer du système actuel (qui est la redevance) vers la taxe intégrée à l'impôt (impôt direct annexe à la taxe foncière sur les propriétés bâties). Afin de parfaire l'analyse et dans un souci d'équité le Conseil Communautaire a décidé pour le moment de maintenir le système de la redevance (identique aux précédentes années).

Directeur de la publication : Alain Julian •
Rédaction : Alain Julian - Martine Cazeaux-
Calvet - Roland Cléménçon - Alain Cluzet - Yvan
Gonzalez - Jacques Lamarque • Conception :
Emmanuelle Marty • Impression sur papier
recyclé • Tirage : 2 500 exemplaires • Dépôt
légal à parution • ISSN 21075-7591

Augmentation des taxes

Après un passage en 2012 de la TVA de 5,5% à 7%, au 1^{er} janvier 2014 nous sommes à 10%. Cette nouvelle TVA ajoutée à l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) impacte le coût global du traitement des ordures ménagères.

Au regard de cette situation le comité syndical de DECOSET demande par courrier du Président adressé à Madame La Ministre que le gouvernement considère le service des déchets comme un service de première nécessité celui-ci pesant déjà beaucoup sur l'ensemble des ménages. Par ce courrier, il est demandé que le service des déchets bénéficie d'un taux de TVA réduit et que cela soit inscrit dans la prochaine loi de finance.

Au cours du prochain comité syndical de DECOSET en février 2014 une recherche de solutions pour amortir l'impact de ces augmentations sera évaluée.

Jacques Lamarque
Vice Président de la C.C.C.C.
en charge des Ordures Ménagères
Maire de Caubiac